

PROGRAMME
FIBRE CITOYENNE



Certificat annuel d'engagement
(du 15/06/12 au 15/06/13)



**Entreprise Membre
du programme Fibre Citoyenne**

En tant que membre du programme Fibre Citoyenne, la société LA CALAISIENNE s'est engagée sur la qualité sociale et environnementale de l'ensemble de ses produits et de ses filières d'approvisionnements.

Dans le cadre du programme Fibre Citoyenne, LA CALAISIENNE s'engage ainsi à progresser d'année en année en matière de développement durable et à rendre compte de ses avancées devant un ensemble de parties prenantes.

Chaque année, les engagements et les actions de LA CALAISIENNE en faveur du développement durable sont encadrés et suivis par un comité qui réunit pouvoirs publics, ONG, associations et organisations professionnelles du secteur textile.

Dans le cadre du programme Fibre Citoyenne, la société LA CALAISIENNE s'engage ainsi à :

I. Respecter impérativement,

quel que soit le lieu de l'activité de l'entreprise ou de ses fournisseurs, la réglementation en vigueur en France, visant à assurer la protection de la santé des personnes. Il s'agit notamment de supprimer certains colorants azoïques interdits, ainsi que le formaldéhyde présentant des risques cancérigènes, des process de production.

Respecter la réglementation en vigueur en France concernant la protection de l'environnement, en respectant notamment les valeurs limites de rejets aqueux, gazeux et solides de son arrêté d'autorisation.

PROGRAMME FIBRE CITOYENNE

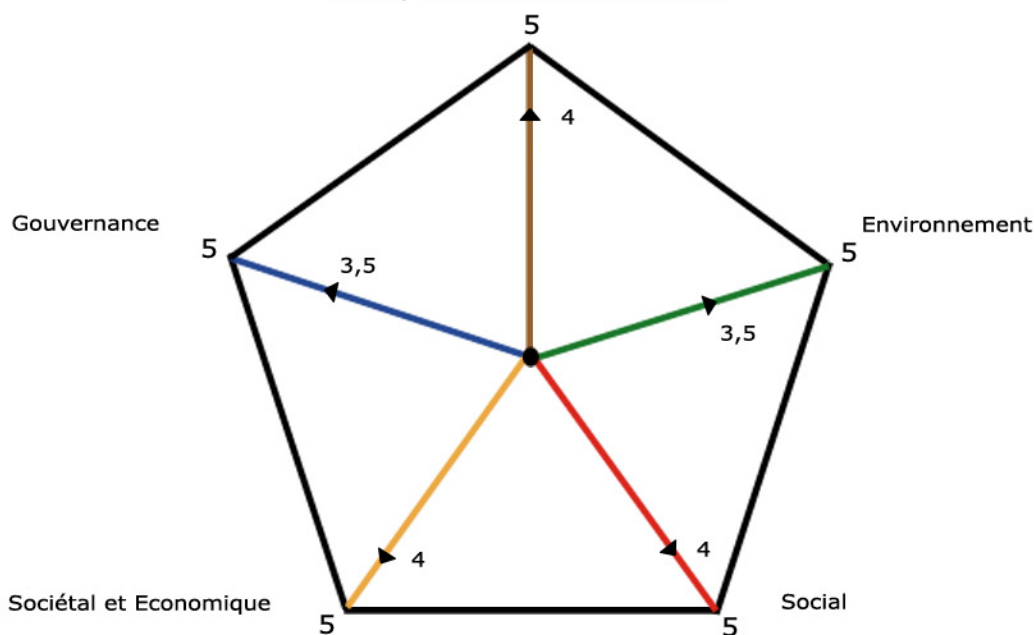


Certificat annuel d'engagement
(du 15/06/12 au 15/06/13)



Entreprise Membre
du programme Fibre Citoyenne

Santé / Sécurité du consommateur



PROGRAMME FIBRE CITOYENNE



Certificat annuel d'engagement
(du 15/06/12 au 15/06/13)



Entreprise Membre
du programme Fibre Citoyenne

Santé / Sécurité du consommateur

